

Séance du 24 janvier 2022

Présents : ~~M. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président ;~~
Me F.van HOUT, Bourgmestre ff. - Présidente;
MM. D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , Echevins ;
M. J. DONFUT, Président du CPAS ;
MM. G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE,
A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU,
G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, ~~M. HOGNE~~, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, ~~S. LELEUX~~, D. BUTERA,
Conseillers Communaux ;
M. Ph. WILPUTTE, Directeur Général.

Madame la Présidente ff. ouvre la séance.

Elle excuse l'absence du Bourgmestre qui a subi une intervention chirurgicale et qui est en train de se rétablir. Dans la foulée, au nom du Collège Communal, elle lui souhaite un bon rétablissement et qu'il revienne très vite et en grande forme.

Elle excuse ensuite Madame LELEUX.

Monsieur DEBAISIEUX demande que l'on associe tout le conseil et pas uniquement le Collège pour transmettre les vœux de bon rétablissement à Monsieur le Bourgmestre.

Madame van HOUT pensait que les chefs de groupe s'en chargeraient.

Elle commence, comme la tradition l'indique, par les vœux. Il y a un an d'ici commençait la phase de vaccination avec l'espoir de vite retrouver la vie d'avant, un an plus tard, il y a toujours cette vaccination et malheureusement il n'y a pas encore de sortie de crise qui puisse s'annoncer dans la durée et elle pense qu'il faudra encore lutter contre quelques variants. Dans ce cadre-là, elle voulait commencer par souligner les efforts consentis par toute une série de personnes pour lutter contre ces pandémies ; ces efforts sont d'autant plus remarquables car ils sont consentis dans la durée et cette crise est tout sauf courte. Elle pense à toutes les personnes malades, soit du Covid ou autre, par ailleurs de maladies psychologiques car le Covid fait également indirectement des ravages à ce niveau-là, elle pense au personnel soignant et médical qui encadre ces personnes et qui fait de son mieux pour qu'elles puissent s'en sortir, elle pense aux personnes qui souffrent des conséquences économiques de cette crise, à savoir, perte d'un travail, ou d'une source de revenu et qui doivent lutter d'une autre manière dans le cadre de cette pandémie et aussi dans ce contexte à l'ensemble des personnes de première ligne qui travaillent à leurs côtés pour essayer de les aider, en l'occurrence, les services du CPAS.

Cette pandémie a provoqué dans le chef de tous une grande faculté d'adaptation, il a fallu s'adapter rapidement pour mettre en place de nouvelles procédures qui

permettaient de maintenir un semblant de vie et les services essentiels. Dans ce contexte, Madame la Bourgmestre ff. remercie l'ensemble des services communaux, à tous les niveaux, pour le travail quotidien qu'ils ont accompli pour continuer à maintenir les services à la population. Elle accorde une attention particulière pour le service enseignement et l'extra-scolaire qui sont en première ligne. Ce sont des secteurs qui sont très exposés et pour lesquels il y a souvent des nouvelles circulaires à mettre en œuvre dans des délais très rapides et tout le personnel des écoles est en contact direct avec les parents et les enfants pour expliquer et rassurer les familles. Il s'agit d'un travail de terrain essentiel. Elle remercie les 4 directions d'école pour le travail accompli.

2021 malgré le contexte difficile a quand même connu l'aboutissement de dossiers importants puisqu'un plan de relance en phase 2 a été réalisé ainsi que d'importants travaux de rénovation, de sécurisation des abords des écoles ainsi que l'aménagement des entrées. Il y a les travaux qui concernent la place Calmette, l'aire de jeux mise en place, la rénovation des trottoirs et le dossier important qui concerne le périmètre Donaire, dossiers qui ont occupé les services pendant beaucoup de temps.

Que souhaiter pour 2022 à tous ? C'est que tout le monde puisse trouver force et énergie pour continuer à avancer, mobiliser les ressources pour réaliser les projets, une santé à toute épreuve et sur un plan plus personnel, elle ajoute qu'elle espère le retour des relations humaines spontanées et empruntées d'insouciance lorsque la crise sera terminée, surtout pour l'évolution des enfants. Elle souhaite à tous une excellente année 2022.

Monsieur DISABATO prend la parole et fait la réciproque des vœux pour le Collège et le personnel communal, aux habitants de Frameries et à la presse qui suit de manière régulière. Les meilleurs vœux de Be Frameries pour l'ensemble des personnes qu'il vient de citer en sachant que le contexte n'est pas simple et que la situation vécue est extrêmement tendue et qu'il reste des difficultés très fortes et une tension palpable au sein de la population sur les mesures et une certaine lassitude aussi. Il espère, et ce sont les bons vœux qu'il adresse à l'ensemble de la population, que la crise sera vite terminée, et les éléments qui arrivent peuvent parfois être considérés comme positifs. Il pense qu'il ne faut pas être péremptoire car la situation évolue de jour en jour et d'heure en heure et même si omicron donne des signaux potentiellement positifs, il est tout à fait possible qu'il y ait un nouveau variant qui soit plus problématique et c'est pour cela que la question de la vaccination est un élément extrêmement important car cela permet de désengorger les hôpitaux. Il sait la tension qui existe sur le fait que le vaccin n'empêche pas la transmission de la maladie mais il protège très fortement contre la forme grave du Covid, ce qui est une chose positive et qui permet d'éviter la saturation des soins de santé, l'enjeu est donc d'éviter la fermeture de certains secteurs et aussi de désengorger et de permettre aussi que des gens qui ne sont pas forcément atteints du Covid mais qui ont d'autres pathologies et Madame FONCK pourra le confirmer, ne soient pas dans une situation difficile, comme des gens atteints de cancer et qui malheureusement ne peuvent plus se faire soigner, c'est un vrai problème et cela crée toute une série de difficultés par rapport à des gens qui ont une inquiétude légitime d'être traité rapidement. Monsieur DISABATO ne sera pas plus long sur la question du Covid mais en tous cas il souhaite que chacun puisse réaliser ses

projets et ses souhaits tout en sachant que cette période restera difficile encore quelques mois, il espère qu'une vie normale pourra être retrouvée pour à nouveau fêter des choses. Ici, le carnaval de Binche vient d'être annulé et il y a une série de questionnements par rapport à des festivités plus localisées chez nous, il espère qu'il sera possible de refaire des événements à Frameries et dans la région de Mons-Borinage, c'est en effet un besoin de pouvoir fêter les autres et de se retrouver. Madame MAHY prend la parole et de la part de son groupe réciproque les meilleurs vœux à tous, au Collège, au Conseil, aux agents communaux, à la population, ainsi qu'un prompt rétablissement à Monsieur le Bourgmestre. Elle espère, pour tout un chacun, être vite débarrassé de cette crise du Covid. Elle ne sera pas plus longue car tout a déjà été dit.

Monsieur DUFRASNE a son tour prend la parole. Il dit qu'il y a eu beaucoup de moments douloureux à traverser, moments angoissants et tristes parfois. Cependant, il retient le côté positif, cette crise a permis de prendre conscience de combien les uns et les autres sont interdépendants et il met en avant ce qui est essentiel, la solidarité, la sécurité sociale, le CPAS, le système de santé, le service public décrié et pourtant si utile et nécessaire. Il dit que tous ces éléments donnent espoir et confiance en capacité de résilience et d'adaptation face aux difficultés rencontrées. C'est donc avec espoir et confiance, qu'au nom du groupe PS, Monsieur DUFRASNE, souhaite une nouvelle année meilleure que les autres et une très bonne santé à tous ainsi qu'aux familles et aux proches.

Monsieur BATTELLO prend également la parole. Le mois de janvier est le mois des vœux mais c'est aussi un mois pour faire le bilan. Effectivement le Covid est là, et c'est une véritable catastrophe qui se vit depuis 2 ans mais il épinglera les points positifs de l'année écoulée au niveau communal, à savoir, le bilan 2022 en équilibre, la réfection de la rue Defuisseaux et ses abords, le projet SOL enfin abouti au niveau communal, la nouvelle RCA qui est sur les rails avec la salle Max Audain, le Pavillon de la Garde et le projet ambitieux du complexe footballistique. A deux reprises, les aides financières aux citoyens, aux commerçants, aux indépendants en 2020 et 2021 qui ont été impactés pendant cette pandémie. Au niveau scolaire, l'accueil extra-scolaire qui a été développé. Il félicite ensuite le personnel enseignant et administratif, qui avec Madame l'Echevine Florence van HOUT ont géré semaines après semaines les directives et les recommandations fédérales durant cette période qui n'est pas terminée malheureusement. Enfin, il souligne le travail des services du CPAS qui ont dû faire face à l'augmentation énorme du nombre de citoyens venus frapper à sa porte. Et pour la nouvelle année, il souhaite à tous d'être heureux dans tout ce qui sera entrepris et de travailler entre majorité et opposition dans l'unique but de satisfaire aux besoins de la Commune et des citoyens. Il termine par un petit mot d'encouragement pour le Bourgmestre et un prompt rétablissement et qu'il revienne en pleine forme. Il souhaite à tous le meilleur pour 2022.

Madame la Présidente ff. aborde ensuite l'ordre du jour :

Conseil de l'action sociale - Démission de Monsieur Mati HAMOUMI - Remplacement

Par son courrier daté du 22 octobre 2021, Monsieur Mati HAMOUMI, Conseiller CPAS, informe Monsieur Julien DONFUT, Président du CPAS de la démission de ses fonctions.

Etant entendu que sur 11 sièges, 5 sièges ont été attribués au PS, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Le Groupe PS a déposé ce 03 janvier 2022 auprès de Messieurs Jean-Marc DUPONT, Bourgmestre et Philippe WILPUTTE, Directeur Général la déclaration de présentation d'un candidat en remplacement de Monsieur HAMOUMI, Conseiller CPAS, à savoir Monsieur Louis RIFAUT.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA

D E C I D E :

Article 1er :

De prendre acte de la démission de Monsieur Mati HAMOUMI, en sa qualité de Conseiller CPAS.

Article 2:

De désigner Monsieur Louis RIFAUT en qualité de Conseiller CPAS.

La délibération requise est adoptée.

CHUPMB - Désignation d'un administrateur en remplacement de Monsieur Marc BARVAIS

L'Assemblée Générale ordinaire du CHUPMB en date du 23 décembre 2021 a acté la démission des fonctions d'administrateur de Monsieur Marc BARVAIS à dater 1er janvier 2022.

Il y a lieu de désigner un administrateur en remplacement.

Madame Fonck prend la parole et demande de rappeler si c'était Frameries qui avait désigné Monsieur Marc Barvais ?

Madame la Bourgmestre ff. lui répond que non mais c'est chaque fois le conseil communal où siège la personne désignée qui doit envoyer le mandataire et formellement faire la désignation. Donc, dans ce cas-ci, il est normal que ce soit Frameries qui désigne Madame Barbara CROMBEZ.

Madame FONCK avait vraiment un doute, elle est presque sûre que Monsieur BARVAIS n'a pas été désigné par le Conseil Communal de Frameries. Elle souhaite donc que la situation soit clarifiée par rapport aux désignations après les élections car elle n'a pas eu le temps d'aller rechercher le dossier. Comment les désignations entre les différentes communes se faisaient-elles ?

Madame FONCK dit que si elle ne se trompe pas, il y avait un équilibre entre les différentes communes qui était l'objet d'un accord politique. Et si ce n'est pas le cas elle demande à Madame la Bourgmestre ff. de réexpliquer le cadre pour que chacun puisse bien comprendre.

Madame van HOUT lui répond qu'il s'agit d'une désignation de la Fédération PS, c'est la Fédération qui désigne ses mandataires et ce sont, comme c'est toujours le cas les conseils communaux respectifs qui formalisent la désignation par une décision. C'est toujours comme cela dans les conseils d'administration mais à la base c'est le choix des Fédérations Politiques respectives.

Madame FONCK dit qu'elle se souvient que lors des désignations, il fallait que pour tel parti, ce soit telle commune. A Frameries, il y avait un seul siège pour le CHU donc si maintenant, il y en a 2, cela veut dire que le deuxième groupe après le PS, c'est Be Frameries, elle souhaite donc connaître la règle.

Madame van HOUT répète que ce sont les Fédérations Politiques qui se répartissent les mandats et que de toute façon il n'y avait personne pour Frameries au PS.

Madame FONCK demande s'il s'agit du premier siège pour Frameries alors ?

Madame van HOUT, lui confirme que oui.

Madame FONCK ajoute que s'il s'agit du premier siège pour Frameries, elle n'a pas de problème.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA

D E C I D E :

Article 1er :

De désigner Madame Barbara CROMBEZ-CACCI en qualité d'administratrice en remplacement de Monsieur Marc BARVAIS

Article 2 :

D'envoyer la présente délibération au CHUPMB

La délibération requise est adoptée.

Déclaration de la vacance d'emploi au poste de Directeur Financier au 01/04/2022 - Choix de la procédure de recrutement

Le Directeur Financier a présenté la démission de ses fonctions afin d'acter sa mise à la pension au 01/04/2022.

Aussi, il convient d'acter la vacance de l'emploi au 01/04/2022 et de définir la procédure choisie pour la sélection du prochain Directeur Financier.

Le statut des grades légaux prévoit les dispositions suivantes:

Lors de la décision de pourvoir à l'emploi déclaré vacant, il appartiendra au Conseil communal de déterminer la ou les procédures choisies entre le recrutement, la promotion et la mobilité.

Aucune hiérarchie n'est toutefois appliquée entre ces procédures et le cumul de deux ou trois modes d'accès est possible.

a) L'accès par promotion

Le Conseil désigne le ou les grades dont les agents sont titulaires pour pouvoir postuler, par promotion, à l'un des emplois précités, étant entendu que l'administration locale compte plus de deux agents de niveau A, l'accès à la fonction de directeur ne peut être ouvert qu'aux agents de niveau A.

L'examen de promotion comporte les trois épreuves suivantes :

- l'épreuve écrite de résumé et commentaires de conférence ou de texte ;
- l'épreuve d'aptitude professionnelle ;
- l'épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management.

Les années d'ancienneté susvisées s'entendent des années prestées, quel que soit le statut de l'agent durant ces années (contractuel, APE, etc...).

b) L'accès par mobilité

Le directeur général, le directeur général adjoint ou le directeur financier peut bénéficier de la mobilité entre pouvoirs locaux mais sans droit de priorité sur les autres candidats au recrutement.

Toutefois, ceux qui empruntent la voie de la mobilité pourront être dispensés de l'épreuve d'aptitude professionnelle et de l'obligation d'obtenir le certificat de management.

La dispense n'est cependant attribuée d'une part que, entre pouvoirs locaux, et d'autre part, que pour une « fonction équivalente », c'est-à-dire pour un poste du même titre et pour les directeurs nommés à titre définitif.

c) L'accès par recrutement

Les conditions générales d'admissibilité sont les suivantes:

- 1° être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- 2° jouir des droits civils et politiques ;
- 3° être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- 4° être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A ;
- 5° être lauréat d'un examen ;
- 6° avoir satisfait au stage.

L'ensemble de ces conditions doivent être remplies pour pouvoir être nommé.

Les conditions de participation à l'examen sont les suivantes:

un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A (il s'entend du diplôme universitaire ou assimilé au sens des Principes généraux applicables à la fonction publique locale et provinciale).

La composition du jury est la suivante:

Le règlement prévoit la présence de 5 membres, lesquels sont :

- 2 experts désignés par le Collège ou le bureau permanent

- 1 enseignant (universitaire ou école supérieure)
 - 2 représentants de la fédération concernée par l'examen
- Cette liste est limitative.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA

D E C I D E :

Article 1er: Déclarer l'emploi de Directeur Financier vacant au 01/04/2022;

Article 2: Déterminer la promotion comme mode de sélection de l'emploi de Directeur Financier;

Article 3: D'acter les conditions générales d'admissibilité au poste à savoir:

- 1° être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- 2° jouir des droits civils et politiques ;
- 3° être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- 4° être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A ;
- 5° être lauréat d'un examen ;
- 6° avoir satisfait au stage.

L'ensemble de ces conditions doivent être remplies pour pouvoir être nommé.

Article 4: D'acter la composition du jury suivante:

- 2 experts désignés par le Collège ou le bureau permanent;
 - 1 enseignant (universitaire ou école supérieure);
 - 2 représentants de la fédération concernée par l'examen;
- Cette liste est limitative.

- de déléguer au Collège la composition du jury et l'organisation des épreuves de sélection dans le respect des règles édictées par les statuts des grades légaux et des législations y référentes.

La délibération requise est adoptée.

Prise en charge des factures de la société Mielabelo – Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) – Recours à l'article L1311-5 du CDLD

Afin de se conformer à la législation relative au Règlement Général sur la Protection de Données, (RGPD) des crédits ont été inscrits lors de la modification budgétaire n°1 votée en séance du Conseil Communal du 29 juin 2020.

Dans sa décision du 29 octobre 2020, le Collège communal a décidé de consulter trois opérateurs économiques dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable.

Dans ce sens, en sa séance du 10 décembre 2020, le Collège communal a sélectionné la société Mielabelo en vue d'accompagner la Commune dans la mise en

conformité du RGPD, mais aussi dans le cadre de la désignation d'un délégué à la protection des données externes.

La notification de l'attribution du marché a été adressée à la société Mielabelo en date du 22 janvier 2021 ; et cette dernière a entamé sa mission dans le courant du mois d'avril de la même année.

À la suite des prestations déjà réalisées, la Commune a réceptionné plusieurs factures venant de la société Mielabelo.

Néanmoins, à la suite de circonstances causées dans le contexte de la situation sanitaire du Covid-19, une défaillance de communication entre les services est survenue dans ce dossier.

Ainsi, échappant à la vigilance des services, lors de la clôture 2020 les crédits liés au présent dossier n'ont pas été reportés. Les voies et moyens nécessaires au paiement des factures reçues sont donc inexistantes.

Afin d'éviter les frais liés aux intérêts de retard, il est donc proposé de recourir à l'article d'urgence consacré à l'article L1311-5 du CDLD pour le paiement des factures de la société Mielabelo dans le cadre du dossier relatif à la mise en conformité du « Règlement Général de sur la Protection des Données ».

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA

Article unique : Valider la décision du Collège communal du 13 janvier 2022 relative au recours à l'article d'urgence consacré à l'article L1311-5 du CDLD pour le paiement des factures de la société Mielabelo dans le cadre du dossier relatif à la mise en conformité du « Règlement Général sur la Protection des Données ».

La délibération requise est adoptée.

CPAS - Budget 2022 - Approbation

Le CPAS présente son budget 2022. Il a été arrêté par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 21 décembre 2021.

L'intervention communale y est de 3.696.483,24 € et correspond au montant budgété par la commune.

Madame van HOUT donne la parole à Monsieur Julien DONFUT.

En préambule, il rappelle que le budget est quand même impacté par la crise du COVID au niveau de l'aide sociale, même si cela commence à se calmer, il aurait pu craindre l'arrivée de nouveaux demandeurs au niveau du CPAS mais cela n'a pas encore eu lieu, notamment les indépendants.

Les recettes sont aussi assez impactées suite à cette crise du COVID même si encore une fois les choses ont tendance à légèrement s'améliorer. Il n'y a pas eu de

très grande augmentation du nombre de RIS qui se situe à 540 pour l'année 2021, il n'y a pas eu de vague comme on aurait pu s'y attendre, encore une fois, vis-à-vis des personnes qui sont indépendantes. Mais il faut rester très prudents au niveau du comité de l'aide sociale par rapport à tout type de demande qui pourrait arriver. Il y a d'ailleurs des campagnes de communication qui ont été faites spécifiquement mais il n'y a pas eu un effet d'appel qui s'est produit et donc cela reste plus ou moins stable. Ceci étant dit, il y a toute une série d'impacts au niveau du CPAS par rapport à ce budget 2022.

Monsieur DONFUT remercie, les collègues, tout le personnel du CPAS qui, déjà de manière générale, a un quotidien qui est excessivement compliqué mais encore plus actuellement suite à cette crise du COVID. Ils font un travail admirable dans tous les services confondus.

Aujourd'hui, au niveau du CPAS, les marges diminuent progressivement.

Probablement fortement impactées par la baisse des recettes suite à la crise du COVID. Le budget 2022 est certes en équilibre grâce à toutes les marges de manœuvre qui ont dû être actionnées pour l'atteindre. Il espère qu'il y aura un refinancement que ce soit via différents types de programmes, notamment en matière de dépenses de personnel ou de manière générale des CPAS. Effectivement le CPAS de Frameries, comme bon nombre de CPAS du pays, connaît une crise relativement importante au niveau financier.

En ce qui concerne le budget 2022 en tant que tel, celui-ci se situe à 33 176 000 €, la comparaison est un peu plus difficile cette fois par rapport aux autres budgets car les règles dans la circulaire budgétaire ont été modifiées et donc lorsque l'on compare entre la proposition ici du budget initial 2022 et les versions antérieures des budgets, il peut parfois y avoir de grandes disparités. Cela est dû aux règles en matière de facturation interne. Les services du CPAS sont fortement liés les uns aux autres et l'impact de la facturation interne est assez important, et donc une fois que les règles changent, l'exercice de comparaison n'est plus le même. C'est le cas cette année. En matière de dépenses de personnel cette année, il y a une augmentation par rapport à l'an dernier qui s'explique de 2 manières, premièrement comme pour la commune il y a un index des salaires de 2 % et également comme pour le personnel communal, il y a la mise en place de chèques repas pour l'ensemble du personnel et il tient à le préciser, y compris le personnel en insertion donc les articles 60. Il en est relativement content mais cela a un coût pour le CPAS en matière de dépenses de personnel.

En matière de personnel aussi, pour ce qui concerne les grands axes, il y a des remplacements de départs statutaires soit à la pension ou des maladies de longue durée. Il pense à la direction de la maison de repos « Les Bosquets », au chef de la cuisine et à d'autres mouvements comme une assistante sociale statutaire en maison de repos, une graduée spécifique au niveau RH qui dirigeait les ressources humaines au niveau du CPAS. Il faut donc les remplacer, ce qui donne un impact au niveau des dépenses de personnel.

En terme de dépenses pures, aujourd'hui il y a 2 engagements prévus, un aide cuisinier à mi-temps dans le cadre de l'accueil du personnel en insertion,

subventionné par l'AVIQ, il s'agit de personnel présentant un handicap, et également l'engagement d'un temps plein horticulteur pour renforcer l'équipe au sein du potager social.

La surface du potager va être augmentée et dès lors le personnel doit être augmenté pour faire face aux nouveaux besoins en matière de potager social.

Il y a également un nouveau projet au sein du CPAS. Il s'agit du projet « naissances multiples », il s'agit d'une famille nombreuse, de 4 enfants et plus car Madame attend un heureux évènement, c'est une famille qui est originaire de Quaregnon et qui a déménagé sur notre territoire et ceux-ci demandent l'intervention du CPAS, comme la législation les y autorise et donc le CPAS doit procéder à 2 engagements pour soulager cette famille nombreuse, notamment par l'engagement en CDD d'une puéricultrice et engagement mi-temps d'une auxiliaire polyvalente.

En matière de dépenses de transfert, celles-ci sont en diminution de manière très importante de 758 000 €. Il y a aussi une indexation des allocations sociales. C'est un impact fort sur les dépenses de transfert.

Cependant, par rapport à l'an dernier, il y a une diminution. C'est simplement dû au fait qu'il y a les fonds Covid tant en dépenses qu'en recettes qui ont un impact mais qui diminuent ou qui seront arrêtés ou qui seront en cours d'arrêt pendant l'année 2022, certains fonds ont été prolongés de quelques mois mais en tout cas pas toute l'année 2022. Donc forcément, tant en dépenses qu'en recettes, il y a une diminution très importante par rapport aux catégories budgétaires en matière de transfert. C'est la grosse différence par rapport à 2021.

De manière spécifique, en terme de dépenses de transfert, il y a une augmentation des dépenses sociales en terme de RIS, il est prévu une augmentation en plus de l'indexation de 50 000 € pour faire face aux nouvelles demandes. Ce n'est pas une augmentation très importante, elle reste prudente mais pourrait aider à faire face aux diverses demandes qu'il pourrait y avoir en 2022 qui, Monsieur DONFUT l'espère, suivent la courbe générale depuis quelques années.

Il y a également une plus grande demande par rapport au service d'aide aux familles en matière d'aide sociale. Il est prévu une légère augmentation de 6 000 €.

En matière de dépenses de fonctionnement, celles-ci sont en augmentation de 221 000 €. Il pointe simplement 2 articles spécifiques par rapport à ces dépenses de fonctionnement, notamment les fournitures pour les journées alimentaires tant pour les maisons de repos que pour les repas extrascolaires qui sont en augmentation, et qui sont relativement importantes et également l'impact de l'indexation générale des prix. Cela a donc aussi un impact sur les coûts en matière de fournitures alimentaires, évidemment de dépenses énergétiques et d'eau qui sont en très grande augmentation. Les notifications par rapport à la centrale de marché ont été reçues et sont impactées de manière fortement importante dans les dépenses de fonctionnement.

Par rapport aux recettes de prestations, celles-ci sont en augmentation également de 795 526 €. Elles sont dues notamment au fait que les tendances par rapport au 2^e semestre 2021 et qui se poursuivront en 2022 par l'augmentation de l'occupation des

lits en maison de repos et des places en crèches. Effectivement, encore en 2022 il y aura un impact de la crise COVID par rapport à l'occupation des lits ou places en crèches mais aujourd'hui la tendance est quand même beaucoup plus positive par rapport à ce qui a été connu fin 2020 au début de la crise du COVID et donc aujourd'hui, il est prévu toute une série d'augmentations des recettes qui sont dans la droite ligne de l'évolution connue fin 2021 par rapport aux maisons de repos, par rapport à la résidence service et également à la crèche et même par rapport aux repas scolaires notamment parce que le CPAS répond à différents appels à projet comme les repas gratuits en école maternelle. En fonction des règles dans l'enseignement, et effectivement Madame l'Echevine suit cela, les repas scolaires seront adaptés ainsi que l'impact financier que cela pourrait avoir pour le CPAS. Il est également prévu une augmentation des titres-services.

En matière de recettes de transfert, il y a une diminution de 962 000 € principalement due à la fin des différents fonds Covid, le fonds spécial de l'aide sociale est en augmentation de 41 000 € et qu'il y a également au prorata de l'augmentation des recettes quote-part résidents au niveau des maisons de repos, une augmentation du forfait INAMI. Le Gouvernement wallon a décidé d'immuniser les recettes parce que celles du forfait INAMI sont liées à l'occupation des lits. Comme il y a la crise Covid, cette décision a été prise faute d'occupation des lits. Evidemment cette immunisation disparaît à partir de 2022 mais elle est compensée par un retour du forfait INAMI tel que connu lorsqu'il y a près de 100% d'occupation.

L'intervention communale se situe à 3 696 000 € et elle est en augmentation de 2% par rapport à 2021.

Une particularité technique, pour la première fois en application de la circulaire budgétaire du Ministre des Pouvoirs locaux, les CPAS sont autorisés à utiliser le crédit spécial de recettes, c'est-à-dire de déjà prévoir une bonification du compte en cours d'année 2022.

Il est présupposé que le compte du CPAS, comme c'est le cas depuis plusieurs années, sera en boni, et il est prévu également un crédit spécial de recettes qui sera suivi de manière technique lors des différentes MB de 2022, et en fonction de l'évolution de l'année et de l'évolution des recettes et dépenses du CPAS, le crédit spécial de recettes sera modifié.

C'est technique mais comme c'est la première fois qu'il est utilisé, Monsieur DONFUT le présente au conseil et attire l'attention à ce sujet.

Le budget extraordinaire se situe à 1 984 000 €. Il y a toute une série d'investissements qui sont prévus. Monsieur DONFUT pointe les plus importants, à savoir que les travaux en matière de logements en 2022 pour le bâtiment de la rue des Martyrs vont commencer dans l'ancien dortoir de l'école des sœurs et de l'hôpital. Il y aura 13 places et 3 appartements pour familles nombreuses dont un avec 4 chambres.

La rénovation de la cuisine du CPAS sera poursuivie ainsi que l'amélioration de la qualité des repas et donc il y a une acquisition de matériel professionnel pour la cuisine pour un total 73 300 €.

Le CPAS va, comme la Commune, s'engager dans le projet Renowatt pour un budget de 400 000 € de participation pour les performances énergétiques du bâtiment administratif mais également pour la MRPA Les Bosquets pour un montant de 205 000 € afin d'améliorer l'efficacité énergétique de ces 2 bâtiments.

Au niveau des terres agricoles, la surface est augmentée ce qui a un coût également car il y aura l'achat d'une parcelle dans la continuité du terrain actuel et qui occupe le potager et pour la somme de 75 000 €.

Madame van HOUT donne la parole à Madame BUTERA qui dit que Monsieur DONFUT, à plusieurs reprises a évoqué les impacts de la crise Covid au niveau du budget CPAS qui amène une diminution progressive de la marge. Elle s'interroge car les impacts du non-marchand n'ont pas été évoqués. En juin 2021, la Wallonie et les organisations syndicales ainsi que les employeurs du secteur non-marchand sont arrivés à un accord sur une enveloppe de 240.000.000 € qui ont été répartis dans les différents secteurs. Les employeurs et les organisations syndicales sont en train de mettre en place ces mesures et les 2/3 des mesures qui sont prises sont des mesures qui concernent principalement le pouvoir d'achat des travailleurs du secteur du non-marchand. Quand on voit la transcription de ces mesures dans des conventions collectives de travail, il est noté que les financements qui viennent compenser des mesures d'augmentation salariale ne sont souvent pas suffisantes. Madame BUTERA voulait donc savoir si au niveau du CPAS, on avait déjà pu mesurer les impacts dans les différents secteurs que couvre le CPAS, comme par exemple l'hébergement et si ces mesures ont été compensées par des accords du non-marchand.

Monsieur DONFUT répond à Madame BUTERA qu'elle a raison, il y a déjà un impact pour les accords du secteur non-marchand en 2021 où le CPAS avait bénéficié de la part de la Région d'un montant qui avait permis de renforcer les services principalement en maisons de repos pour que le personnel puisse prendre ses congés, ce qui était très utile pour pouvoir maintenir la qualité du service et de permettre au personnel qui en avait bien besoin de prendre de congés. Et au niveau des fêtes de fin d'année, de renforcer les services.

Pour 2022, cela n'a pas été mis dans le budget et c'est pour cela que Monsieur DONFUT n'en a pas fait référence car les accords non-marchand valent pour la globalité et les règles ne sont pas les mêmes que dans le privé. Les conventions collectives ne s'appliquent pas au niveau du public et il faut donc à chaque fois attendre les notifications qui viennent de la Région Wallonne avec des budgets clairement identifiés structure par structure. Aujourd'hui, lorsque le budget a été confectionné, il n'y avait pas encore de notifications et donc il n'était pas possible au moment de son élaboration et de son vote d'inscrire les montants. Ce sera donc inscrit en MB après concertation syndicale.

Madame la Bourgmestre ff. passe ensuite la parole à Monsieur DISBATO . Il signale que le groupe Be Frameries votera pour sur l'ordinaire. Il est satisfait qu'il n'y ait pas une grosse augmentation par rapport à la période Covid et il sait à quel point les services ont dû travailler dans des périodes compliquées car faire de l'assistance sociale à distance, c'est compliqué et le contact humain ne sera jamais remplacé par de la vidéo conférence car même s'il s'agit d'un outil intéressant, il faut

en tenir compte. Il félicite d'ailleurs les services du CPAS qui ont fait un travail remarquable en cette période troublée.

Il ajoute que son groupe va s'abstenir sur le budget extraordinaire et notamment sur le projet de la rue des Martyrs où le projet, au départ, ne nécessitait pas des investissements lourds mais que ceux-ci le sont par rapport à ce budget extraordinaire. Le groupe Be Frameries le regrette et ce n'est pas du tout par rapport au fond, ni au projet qui est mené et que le groupe soutient sans aucun problème mais au niveau de la gestion des deniers publics, cela est problématique.

Madame FONCK souhaite intervenir par rapport au contexte de l'ensemble du personnel concerné au niveau du CPAS. Il y a en effet l'accord social qui concerne tant le privé que le public, c'est l'application de l'IFIC avec les nouveaux barèmes. Cela est un enjeu important. L'IFIC a dû être réajustée et cela représente pour un certain nombre de travailleurs concernés secteur par secteur, niveau de qualification par niveau de qualification, une plus-value mais dans un second volet, il y a l'effet inverse qui peut être négatif, Madame FONCK, à ce niveau-là, pense aux infirmiers. Elle souhaite donc savoir si le dispositif sera bien intégré pour l'ensemble du personnel concerné par cette révision, quel est le délai d'implémentation et quelle est la procédure car il faut être vigilants et il faut que chaque membre du personnel sorte sa fiche et puisse voir si l'un est pénalisé par rapport à l'autre donc en terme de gestion RH et en terme de participation pour encadrer au mieux le personnel qui découvre ces notifications de révision des barèmes, cela demande un encadrement approprié, cela mérite une clarification sur les différents points.

Monsieur DONFUT reprend la parole afin de donner les réponses aux questions. Il remercie Monsieur DISABATO pour les remerciements au personnel, il les transmettra dans un courrier qu'il adressera aux membres du personnel. Par rapport au télétravail, oui, il y en a, afin de se protéger de cette pandémie, comme c'est le cas dans les administrations, mais il est évident qu'il faut toujours garder un certain contact et donc il est vrai qu'au niveau des assistants sociaux, l'application du télétravail pose certaines questions mais autant que faire se peut et au cas par cas, il faut maintenir un contact physique avec toutes les normes de sécurité et les distances requises pour les personnes qui en ressentent le besoin. Le télétravail se fait pour l'administratif et la révision de certains dossiers par coups de fil et échanges de mails. Il soutient le travail des assistants sociaux qui se sont pliés aux règles dans la lutte contre la pandémie et qui ont essayé de maintenir un travail de qualité. Par rapport aux investissements à la rue des Martyrs, Monsieur DONFUT souligne qu'il y a deux éléments, premièrement l'économie qui repart bien et donc il y a une pénurie de certains matériaux, et donc au niveau des règles en marchés publics, lorsqu'il y a des augmentations importantes, les soumissionnaires modifient leurs offres et prennent une marge ce qui fait que les investissements prévus au départ ne sont plus les mêmes. Deuxièmement, l'appartement a été modifié pour qu'il y ait un accès PMR et cela a un certain coût qui se répercute aussi dans le budget pour les investissements à la rue des Martyrs.

Au niveau de la mise en œuvre de la réforme IFIC, pour les maisons de repos au niveau du CPAS, en effet les procédures sont différentes entre le public et le privé et le public est moins avancé que le privé par rapport à l'implémentation de cette réforme. Aujourd'hui le CPAS a répondu à la demande de la Région Wallonne de

s'inscrire dans le processus et donc il y a un travail effectué au niveau de 2 commissions. C'est la commission d'accompagnement qui va analyser l'impact que cela peut avoir sur l'ensemble du personnel et donc la mise en œuvre de cette réforme par rapport aux statuts et au régime pécuniaire. Une commission de recours a également été instaurée. Au niveau des pouvoirs publics, ces deux commissions devaient être mises en place en concertation syndicale, ce qui a été fait. Elles sont donc mises en œuvre. Cette réforme a pour conséquence que le choix sera individuel, et chaque membre du personnel aura le choix d'accepter ou non.

L'impact principal sera pour les personnes en début de carrière qui verront ainsi une revalorisation salariale assez conséquente qui leur est proposée dans la plupart des cas mais pour les personnes en fin de carrière, compte tenu des règles spécifiques du statut public, peut-être que la réforme IFIC ne sera pas intéressante et donc il se peut que ce personnel en fin de carrière refuse cette réforme. Dans tous les cas, ce sera un choix individuel qui sera fait. Par rapport au calendrier, les services estiment en lien avec la Région Wallonne que cette réforme se mettra en place dans les infrastructures publiques aux environs de mai 2023 mais pas avant. Il y a tout un travail d'analyse et de propositions qui doit être fait, ce qui prend du temps.

Madame FONCK est étonnée de la date de mai 2023 qui veut dire que pendant un an et demi, l'IFIC ne sera pas appliqué.

Monsieur DONFUT dit qu'il s'agit d'un délai Région Wallonne.

Monsieur DONFUT au niveau de la rue des Martyrs tient à signaler à Monsieur DISABATO que le Ministre a accepté la mise en balise de l'investissement et que par rapport aux institutions qui y seront logées, sur 20 ans, l'ensemble des coûts au niveau acquisition et travaux vont être financés par les recettes que vont générer les services qui seront logés et donc le Ministre a accepté que cet investissement soit mis à 95 % hors balise d'investissement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée,

DECIDE :

Article unique :

**Pour le budget 2022 du CPAS à l'ordinaire, d'approuver à l'unanimité
Pour le budget 2022 du CPAS à l'extraordinaire, d'approuver par 7 abstentions
(Be Frameries) et 17 votes "Pour" (PS - MR - PTB)**

La délibération requise est adoptée.

Indemnités de déplacement - Directions d'école - du 1er janvier au 31 décembre 2022

Chaque année, le Conseil communal permet aux 4 directions d'école, d'utiliser, en cas de nécessité, leur véhicule à moteur personnel afin d'effectuer des déplacements pour les besoins du service du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Un montant de 2.300 € est prévu à l'article budgétaire 722-121-01-2022 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires ».

Sur base de la circulaire n°695 relative à l'adaptation du montant de l'indemnité kilométrique 2021, le montant est fixé à 0,3707 € du kilomètre pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Il appartient au Pouvoir Organisateur de répartir le budget global par implantation et de fixer le nombre de kilomètre à octroyer aux Directions d'école, comme suit :

9 implantations concernées soit 2300€ : 9 = 255.55€ / implantation : 0.3707€ du kilomètre = 689km /implantation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA

D E C I D E :

Article 1er :

Octroyer des indemnités de déplacement aux directions d'école, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Article 2 :

Fixer le nombre de kilomètres à octroyer à Mme Dury Nathalie, Directrice d'école au groupe scolaire de Calmette - Champ perdu, ou le(la) remplaçant(e) désigné(e) par le Collège, comme suit : 2 implantations x 689 km = 1378 km.

Article 3 :

Fixer le nombre de kilomètres à octroyer à Mme lafolia Rosanna, Directrice d'école au groupe scolaire de la Victoire, ou le(la) remplaçant(e) désigné(e) par le Collège comme suit : 1 implantation = 689 km.

Article 4 :

Fixer le nombre de kilomètres à octroyer à Mr Watelet Michaël, Directeur d'école au groupe scolaire de la Libération -Collard - Léopold, ou ou le(la) remplaçant(e) désigné(e) par le Collège comme suit : 3 implantations x 689 km = 2067 km.

Article 5 :

Fixer le nombre de kilomètres à octroyer à Mr Maxime Renaut Directeur d'école au groupe scolaire d'Eugies-Sars-Wauters, ou le(la) remplaçant(e) désigné(e) par le Collège comme suit : 3 implantations x 689 km = 2067 km.

La délibération requise est adoptée.

Périodes supplémentaires octroyées dans l'enseignement primaire suite à la crise COVID19 - Prolongation

Le Conseil communal du 20 septembre 2021 a pris connaissance des périodes supplémentaires COVID-19 octroyées au niveau primaire, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, comme suit :

- la Victoire : 11 périodes
- Calmette : 4 périodes
- Champ Perdu : 2 périodes
- Eugies : 2 périodes
- Sars : 2 périodes
- Libération : 5 périodes
- Léo Collard : 3 périodes

Par sa circulaire n° 8404 du 22 décembre 2021, la Fédération Wallonie Bruxelles informe le Pouvoir Organisateur du renouvellement de l'octroi des périodes jusqu'au 1er avril 2022.

Pour rappel, ces périodes initialement octroyées du 1er septembre au 31 décembre 2021 permettaient aux écoles de déployer un dispositif exceptionnel de soutien pédagogique et/ou éducatif ciblé et renforcé, pour les élèves les plus en difficulté sur le plan des apprentissages et/ou du bien-être à l'école et du décrochage scolaire.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA

D E C I D E :

Article unique :

De prendre connaissance du renouvellement des périodes supplémentaires COVID-19 octroyées en primaire pour le soutien pédagogique, du 1^{er} janvier au 1er avril 2022 comme suit :

- la Victoire : 11 périodes
- Calmette : 4 périodes
- Champ Perdu : 2 périodes
- Eugies : 2 périodes
- Sars : 2 périodes
- Libération : 5 périodes
- Léo Collard : 3 périodes.

La délibération requise est adoptée.

Schéma d'Orientation Local (SOL) - Projet de SOL portant sur la mise en œuvre du périmètre dit "Donaire" à Frameries : adoption définitive du projet de SOL comprenant son rapport des incidences environnementales (RIE).

Le schéma d'orientation local, objet du présent point, vise en l'orientation de l'aménagement et de l'ordonnancement du périmètre "Donaire".

Eu égard de l'article D.II.12, §1^{er} du Code, par sa décision du 27 juin 2019, à l'unanimité, le Conseil communal a approuvé le principe de l'élaboration du SOL concernant le périmètre, et successivement cette Autorité :

- en sa séance du 07 juin 2021, à l'unanimité, a approuvé l'avant-projet de SOL et les informations que contient le rapport sur les incidences environnementales (RIE), a intégré en son sein l'aspect relatif à la santé et a décidé de soumettre le projet de contenu du RIE ainsi que l'avant-projet, pour avis ;
- en sa séance du 29 juillet 2021, à l'unanimité, par suite de la consultation des instances et des personnes concernant le contenu du RIE, a pris acte des avis réceptionnés et a adopté, définitivement, l'avant-projet de SOL ainsi que le contenu du RIE ;
- en sa séance du 18 octobre 2021, à l'unanimité, a adopté le projet de SOL, a arrêté la liste des personnes et instances à solliciter pour avis et a chargé le Collège communal de soumettre le projet de SOL accompagné du RIE, à enquête publique. Suivant le prescrit lié, l'article D.II.12,§4 du Code fixe que le projet de SOL, comprenant son rapport des incidences environnementales, doit être soumis au Conseil communal en vue de son adoption définitive.

Madame van HOUT dit que sur ce point, tout le monde peut se réjouir que ce dossier arrive en phase finale car c'est la quatrième fois qu'il est présenté au Conseil Communal et que c'est en principe la dernière fois avant l'envoi du dossier à la Région. Elle en profite encore pour remercier le travail effectué par les services communaux pour ce dossier très long et très lourd qui a été mené avec une grande qualité. L'ensemble des points d'attention ont été examinés et ce qui est important de retenir, c'est que ce projet va permettre un développement économique qui soit harmonieux avec l'environnement et les habitants et il est important de souligner aussi que tous les avis exprimés étaient des avis positifs.

Madame van HOUT donne ensuite la parole à Monsieur DRAUX qui remercie également les différents services qui ont travaillé beaucoup sur ce dossier mis en place depuis plusieurs mois et qui a demandé beaucoup d'énergie de la part des équipes. Il s'agit en effet de l'aboutissement de ce long travail mené par tous pour arriver à voter ce décret SOL, au niveau communal, la balle n'est plus dans le camp, tout a été mis en œuvre et tous les avis de toutes les instances concernées de près ou de loin ont été favorables. Il y a quand même une vingtaine d'avis qui ont été sollicités de par le décret. Il faut maintenant attendre d'être entendu par les instances régionales.

Monsieur DISABATO remercie les services pour le travail effectué et son groupe soutiendra le volet définitif.

Madame MAHY se joint aux remerciements pour le travail effectué et aussi la CCATM qui a travaillé sur ce dossier qui, elle espère, aboutira.

Madame FONCK souligne aussi la collaboration et la vivacité de « Nature sans friture » et son regard exigeant et rigoureux ainsi que la synergie mise en place. Ensuite elle dit qu'il a été dit que tous les avis étaient positifs mais si elle ne se trompe pas, le SPW pour le volet direction du développement rural a remis un avis défavorable et elle a été assez étonnée de l'argumentation qu'ils mettent en avant au niveau des parcelles utilisées par l'agriculture. Elle demande si la Commune a eu des explications complémentaires sur cet avis ?

Monsieur DRAUX lui répond qu'il voit dans la note qui est présentée que la direction du développement durable a remis un avis favorable le 10 novembre 21 sous la condition que le projet intègre un bassin de retenue tampon afin de ne pas aggraver la servitude d'écoulement, c'était la seule remarque et donc Monsieur DRAUX ne comprend pas bien la question.

Madame FONCK répond que c'est l'avis qui date du 21 juin 2021.

Monsieur DRAUX dit que le dernier avis date de novembre 21, il est favorable.

Madame FONCK demande s'il s'agit du même cadre et si c'est un ajustement.

Monsieur DRAUX confirme qu'il s'agit d'un ajustement qu'il y a eu entre le mois de juin et le mois de novembre. Le collège a répondu favorablement à leurs sollicitations et ils ont donc revu leur avis qui est donc devenu favorable.

Madame FONCK demande si c'est la commune ou la région qui doit assumer la réalisation du bassin tampon ?

Monsieur DRAUX, à ce stade, ne sait donner la réponse mais il peut se renseigner et lui répondre par la suite. Madame van HOUT pense que cela incomberait davantage à l'IDEA.

Monsieur BATTELLO se joint également aux remerciements à tous dans ce dossier très complexe et très long.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA

Article 1^{er} :

- d'adopter définitivement le projet de schéma d'orientation local, comprenant son rapport des incidences environnementales, relatif à la mise en œuvre du périmètre "Donaire";
- d'approuver la déclaration environnementale liée ;

Article 2 :

de charger le Collège communal en la transmission des documents aux Directions du Service public de Wallonie en compétence, et ce, suivant les modalités requises.

La délibération requise est adoptée.

Crèche « Les enfants d'abord » à La Bouverie – Projet de bail emphytéotique.

Le 09 décembre 2021, le notaire Cauchies a transmis le projet de bail emphytéotique portant sur l'immeuble sis rue du Parc, 43 à La Bouverie, cadastré C 142 k, liant l'Intercommunale IRSIA avec la Commune de Frameries.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA

D E C I D E :

Article Unique :

Approuver le projet de bail emphytéotique rédigé par le Notaire Cauchies et portant sur l'immeuble sis rue du Parc, 43 à La Bouverie, cadastré C 142 k, liant l'Intercommunale IRSIA avec la Commune de Frameries et ce, aux conditions du projet rédigé à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Renouvellement des GRD gaz et électricité - Désignation du GRD

Le Conseil communal du 20 septembre 2021 a décidé d'initier l'appel à candidature en vue de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution pour la gestion de la distribution de gaz et d'électricité sur son territoire, pour une durée de 20 ans, en vue de le proposer à la CWaPE.

La commune de Frameries a dès lors ouvert à candidature la gestion de son réseau de distribution de gaz et d'électricité.

La commune a alors lancé un appel public à candidats par la publication d'une communication sur son site internet.

Une seule offre a été déposée dans les délais requis, cette offre est parvenue d'ORES.

L'offre d'ORES satisfait aux critères objectifs et non discriminatoires.

La proposition de la Commune relative au renouvellement de la désignation des GRD doit parvenir au siège de la CWaPE avant le 16 février 2022.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, D. BUTERA

DECIDE :

Article 1er :

De proposer à la CWaPE le gestionnaire de réseau ORES comme GRD pour l'électricité et le gaz sur le territoire de la Commune de Frameries pour un terme de vingt ans maximum à dater du lendemain de la fin du contrat précédent.

Article 2:

De notifier par lettre recommandée la présente proposition à la CWaPE avant le 16 février 2022.

Article 3:

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

La délibération requise est adoptée.

Emission de titres-repas électroniques pour le personnel de l'Administration communale et le CPAS - Marché conjoint - Approbation des conditions et du mode de passation

La valorisation des services apportés par le personnel communal est un levier des plus importants afin d'assurer la bonne continuité du service public.

Afin de valoriser à la fois la qualité des services rendus par le personnel et sa présence au travail, de nombreuses communes ont donc fait le choix d'octroyer des chèques repas au personnel communal (de manière concertée avec le CPAS).

Dès lors, le Collège communal du 14 octobre 2021 a décidé du principe d'octroi de chèques-repas au personnel de la commune de Frameries courant l'année 2022 et a invité les autorités du CPAS à octroyer les mêmes avantages selon les mêmes procédures à son personnel, et ce dans le même timing que l'Administration communale.

Le Conseil d'Action Sociale du 21 décembre 2021 a décidé d'adhérer au marché public conjoint et a désigné la Commune en tant que pouvoir adjudicateur pilote jusqu'à l'attribution.

Un marché public est alors requis. Le cahier des charges N° 2021/079 a été établi par le Service du personnel.

Le marché sera conclu une durée totale de 4 ans.

Le montant global estimé de ce marché, pour les 4 ans, s'élève à :

- 17.900,00 € TVAC pour l'Administration communale ;

- 38.000,00 € TVAC pour le CPAS.

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ , J. DONFUT,
G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE, C. FONCK,
M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE , M. DELIGNE,
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, J. SOTTEAU, G. BATTELLO,
A. GRIGOREAN, D. BUTERA

DECIDE :

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° 2021/079 et le montant estimé du marché "Emission de titres-repas électroniques pour le personnel de l'Administration communale et le CPAS", établis par le Service du personnel. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 14.793,35 € hors TVA ou 17.900,00 €, 21% TVA comprise pour 4 ans.

Article 2:

De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3:

D'accepter la mission confiée par le CPAS relative à la désignation de la commune en tant que pouvoir adjudicateur pilote.

Article 4:

De financer cette dépense par les crédits inscrits au service ordinaire du budget communal de 2022, aux articles suivants :

- 13101/115-41 : Chèques repas
- 13101/115-42 : Chèques repas APE
- 131/124-06 : Cartes chèques repas

Article 5:

De prendre acte que les dépenses relatives au CPAS sont inscrites au budget ordinaire du CPAS 2022, en cours d'approbation, aux articles suivants: 104/115-41, 104/115-42, 124/115-41, 124/115-42, 131/115-42, 1381/115-41, 1381/115-42, 1382/115-41, 1382/115-42, 8013/115-41, 8015/115-41, 8015/115-42, 831/115-42, 83411/115-41, 83411/115-42, 83412/115-41, 83412/115-42, 83491/115-41, 83491/115-42, 83511/115-41, 83511/115-42, 837/115-41, 837/115-42, 84491/115-41, 84491/115-42, 8451/115-41, 8451/115-42, 84516/115-47, 84518/115-47, 8459/115-42, 84591/115-42, 84592/115-42, 486/115-42, 8729/115-41 et 8729/115-4.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il s'agit de la séance du 20 décembre 2021. En application de l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

DIVERS

- 1) Monsieur DISABATO intervient sur le nouveau schéma de collecte des déchets qui a du mal à percoler au sein de la population et il souhaite réagir par rapport à la communication qui a été faite à ce sujet, d'avoir mélangé les gens par rapport à une communication qui pour lui ne faisait pas assez la nuance entre ceux qui sciemment font des dépôts sauvages et qui doivent

donc être soumis à des amendes, à des procédures alternatives pour réparer le préjudice commis à la population mais il a été heurté par rapport au fait que des menaces d'amendes avaient été évoquées par rapport aux personnes qui déposent les sacs blancs devant chez elles. Il sait qu'il y a un certain temps, la commune a communiqué à plusieurs reprises, a envoyé des agents sur le terrain mais certaines personnes n'ont cependant pas capté l'information et il pense que ce n'est pas la même chose de considérer quelqu'un qui ne met pas un sac réglementaire mais qui est un sac acheté dans le commerce à 10 cents et quelqu'un qui a payé ses sacs blancs au prix réel, c'est-à-dire 1 euro le sac blanc et donc il trouve que la période aurait dû être beaucoup plus longue entre le moment où le système a été mis en place et le moment où il est décidé d'y mettre fin et il ne comprend pas très bien pourquoi l'HYGEA ne souhaite pas réutiliser ces sacs-là. Si le sac n'est pas réglementaire et qu'il contient des déchets autre que ce que l'on peut mettre maintenant dans ce que l'on appelle le sac moka alors il peut comprendre que là, il y ait une sanction mais à partir du moment où ce sont des déchets, qui sont, comme dans le sac moka, de la même nature, Monsieur DISABATO pense qu'il serait normal que les gens qui ont payé leurs sacs, puissent continuer à les utiliser. Il sait qu'il va lui être répondu qu'il y a eu une période où les rouleaux pouvaient être échangés auprès des services, mais le problème c'est que si le rouleau avait été entamé, cela n'était plus possible. Il y a donc toute une série de gens qui aujourd'hui disposent encore de sacs blancs mais qui ne peuvent plus les revendre. Quelqu'un qui n'a utilisé qu'un seul sac sur le rouleau perd donc d'une certaine manière 9 euros. Il faut également savoir qu'il y a des gens qui ont pu encore acheter des rouleaux de sacs blancs dans les commerces, il est donc possible que les commerçants n'aient pas non plus capté la communication et les gens de bonne foi ont continué à les acheter mais ne peuvent plus les utiliser. Il souhaite donc que l'on puisse réagir auprès de l'HYGEA et demander de la souplesse pendant un certain temps par rapport à l'utilisation de ces sacs blancs, que le travail de prévention qui est fait continue via les agents qui leur expliquent pourquoi ils doivent changer leurs sacs, mettre un autre sac et répondre de manière positive à la problématique. Monsieur DISABATO est conscient qu'il y a toute une série de gens qui ne ramassent pas leurs sacs, cela bien-sûr, il faut sanctionner. Si le sac n'est pas réglementaire, il faut une sanction mais s'il s'agit d'un sac blanc, il ne faut pas sanctionner à ce stade-ci.

Madame van HOUT répond à Monsieur DISABATO en faisant une remarque positive par rapport au nouveau schéma de collecte, à savoir, que 90 % de la population de Frameries appliquent correctement ce nouveau schéma de collecte et qu'il y a déjà eu des impacts positifs au niveau du tri puisque cela a permis de faire diminuer de 15 % la production des déchets sur l'entité. Elle remercie cette grande majorité de la population de Frameries qui a accepté de faire ces efforts et donc de changer les habitudes de tri pour un objectif tout à fait louable. Les cas qui posent problème se réduisent donc à 10 %. Avant l'implémentation de ce schéma de collecte, il faut rappeler qu'il y avait déjà une grosse communication faite en amont qui a commencé le 30 août 2021 pour un schéma de collecte qui a été implémenté le 18 novembre, il ne peut donc être dit que l'on s'y est pris tardivement. Tous les modes de

communication possibles ont été utilisés (courriers, folders, FMag, réseaux sociaux,...). De plus, tous les mercredis, il y a une communication spécifique sur la collecte du lendemain qui rappelle avec un petit dessin ce qui va être collecté et le type de poubelle à sortir. Il y a eu 6 réunions citoyennes dans les quartiers, et le renvoi systématique dans tous ces supports de communication qui sont utilisés vers l'application « recycle » qui est encore la solution la plus simple à utiliser. Il faut la télécharger sur le gsm et en fonction de la zone dans laquelle le citoyen habite, il reçoit une notification la veille pour lui rappeler le type de sac à sortir. Cette communication s'est avérée efficace puisqu'elle a réussi à toucher 90 % de la population.

Par rapport aux 10% qu'il reste, Madame van HOUT dit qu'il y a des distraits donc des personnes qui n'ont peut-être pas bien compris puis il y a les récalcitrants, c'est-à-dire ceux qui se rendent responsables des dépôts sauvages et bien entendu que ces 2 cas sont bien distingués et ils ont été traités de façon totalement différente puisque la semaine dernière, il y a eu une grosse opération de sensibilisation et de prévention qui s'est déroulée sur le territoire de la Commune de Frameries en collaboration avec les agents de prévention et les agents constatateurs ainsi que les services de police. Du porte à porte a été effectué chez les citoyens quand il y avait un sac blanc qui traînait ou que ce n'était pas la bonne couleur de sac afin d'expliquer ce qui devait être fait et où était le problème. Un support explicatif a à nouveau été remis aux citoyens en rappelant tous les endroits où l'information pouvait être trouvée s'il y avait un doute et pour les personnes absentes, cela a été glissé dans la boîte aux lettres. Cela c'est la phase de prévention qui a occupé les agents pendant 3 jours complets. Parallèlement à cela, il y a eu une intervention plus énergique et des PV ont été dressés, c'était pour uniquement les dépôts sauvages identifiés par la police. La malpropreté publique est un souci récurrent et il y a régulièrement des interventions devant ce conseil communal dans ce sens-là et il fallait donc intervenir à ce niveau-là pour faire comprendre le problème aux gens et leur dire qu'il y a une tolérance zéro.

Pour ce qui est de la problématique par rapport à HYGEE, le début du nouveau schéma, c'était le 18 novembre, il y a eu une période transitoire pendant laquelle il était permis de continuer à mettre les anciens sacs jusqu'au 31 décembre, cela fait 6 semaines, période non négligeable. Il faut savoir que lorsque ce nouveau schéma de collecte a été implémenté, HYGEE a proposé différentes alternatives et parmi elles, il y avait celle de ne pas implémenter de période transitoire mais le collège a estimé que ce n'était pas une bonne idée car justement, il fallait permettre à la population d'évacuer les sacs blancs et commencer à acheter les nouveaux sacs et faire les choses de manière progressive. A noter que depuis le 18 octobre jusqu'au 18 décembre, les rouleaux complets pouvaient être repris et échangés. Toutes ces démarches et toutes ces dates ont été entourées d'une communication importante au niveau de la Commune.

Par rapport à la question spécifique de Monsieur DISABATO qui est de dire pourquoi HYGEE n'accepte pas d'encore reprendre les sacs blancs, Madame van HOUT répond que le sac blanc se décompose maintenant en le contenu du sac moka et le contenu du sac vert et que autoriser les personnes à utiliser les sacs blancs, c'est aller à l'encontre complet des efforts de tri parce que ce qui allait dans le sac blanc doit être mis soit dans le sac moka, soit dans le sac vert, raison pour laquelle les

blancs ne sont plus ramassés car les déchets y sont mélangés, à l'inverse de ce qui se passe au niveau des sacs bleus, ex sacs mauves où là il est encore accepté de les prendre car ce qu'ils contiennent reste le même mais, ce qui change, c'est uniquement la couleur, ce qui ne pose pas de problème en terme de tri.

En terme d'achat de sacs blancs, il faut savoir qu'ils sont en vente un peu partout et qu'il y a des habitants qui ne sont pas de Frameries qui viennent y faire leurs courses et qui ont donc la possibilité d'acheter des sacs blancs donc Frameries ne va pas vendre des sacs qui sont utilisés uniquement à Frameries.

Par rapport aux personnes qui se seraient laissées surprendre, toutes les communes ne sont pas encore passées au nouveau schéma de collecte, cela se fait progressivement, les habitants de ces communes-là peuvent donc racheter les sacs des citoyens de Frameries qu'ils connaissent. A un certain moment, à force de reculer, ce n'est pas rendre service non plus, il faut donc franchir le pas. Il n'y aura donc plus de retour en arrière.

Monsieur MALOU n'a pas grand-chose à ajouter car Madame la Bourgmestre ff. a été très complète. Chacun a sa mission, le nouveau schéma de collecte c'est celle de l'HYGEA et ce schéma de collecte a été décliné sur base d'un décret de la Région Wallonne qui dit qu'en 2025, l'ensemble des Communes devront trier mieux. Il faut maintenant donc séparer les organiques des résiduels, c'est un effort à faire pour l'environnement. Il faut donc le soutenir et ne pas faire marche arrière. De plus, il y a la maîtrise des coûts, le coût vérité, c'est le calcul entre ce que le citoyen paie et qui est répercuté sur la Commune et qui est calculé par rapport aux sacs blancs. Les chiffres sont déjà très encourageants car il y a déjà une diminution drastique de ces déchets de sacs blancs puisque cela se répercute dans les autres modes de tri, donc ce coût vérité sera maîtrisé pour l'avenir.

Le travail de terrain a été pleinement effectué. Le schéma de collecte a été intégré dans le RGPD qui a été voté à l'unanimité de conseil communal et en tant que gestionnaires de la commune, il faut faire respecter ce RGPD.

Il y a des dépôts sauvages qui ont été ciblés, qui donnaient vraiment une mauvaise image de la Commune et là, il y a eu de la répression, les sacs ont été fouillés et il y a eu des verbalisations. Ensuite il y a eu un accord avec l'HYGEA de ramasser ces sacs blancs afin de nettoyer la commune, il en va de la salubrité publique. Il incombe donc maintenant aux citoyens de bien respecter ce schéma de collecte. Monsieur MALOU remercie les 90% des citoyens qui ont joué le jeu et il espère qu'il y en aura plus.

Monsieur DISABATO souhaite réagir par rapport aux éléments de réponse. Il y a des éléments qu'il partage. Ce qu'il demandait c'est que l'on ne considère pas de la même manière quelqu'un qui fait un dépôt sauvage par rapport à quelqu'un qui a acheté un sac et qui n'a pas vu l'information. Il y a en effet des gens qui sont en dehors des schémas d'information traditionnels et il pense que ceux-là ne doivent pas être sanctionnés. Il propose donc qu'un avertissement puisse être fait à la personne et si elle recommence la semaine d'après alors qu'elle a été informée, il peut entendre ce qu'il en est. Par rapport au ramassage des sacs blancs, il n'a pas bien compris la réponse. Il n'y a pas de confusion possible car il y a pour l'instant, un sac vert, un moka et un bleu. Si le sac blanc est considéré comme le sac moka

actuellement, cela ne pose pas de problème car il faut être clair quand les gens de l'HYGEA vont ramasser les sacs, ils ne vont pas vérifier ce qu'il y a dedans. Il plaide pour qu'il y ait de la souplesse pour les personnes qui sont de bonne foi. Un discours a toujours été porté par le conseil au niveau de la propreté publique. Be Frameries est d'ailleurs déjà intervenu à plusieurs reprises au sein de ce conseil depuis des années et ils sont demandeurs qu'il y ait une politique répressive et au-delà des amendes, la question des peines alternatives car il ne sert à rien de mettre des amendes à des gens qui sont insolvable. S'il pouvait y avoir des peines alternatives pour pallier à ce problème-là, il pense que cela serait positif pour la propreté publique de Frameries et c'est un objectif que tous partagent de manière commune au sein du conseil.

Madame van HOUT lui répond qu'en ce qui concerne l'avertissement, cela a été fait durant 3 jours la semaine dernière et toute l'entité a été sillonnée par les agents communaux, constatateurs et de police et toutes les maisons devant lesquelles il restait des sacs blancs où vraisemblablement il y avait un problème de tri et d'incompréhension, toutes ces personnes ont été sensibilisées soit de vive voix si elles étaient présentes, soit par un avertissement déposé dans la boîte. Pour ce qui concerne le fait d'utiliser les sacs quand le rouleau est commencé et l'utiliser en lieu et place du sac moka, cela ne marchera pas car comment implémenter un nouveau schéma de collecte avec des couleurs de sacs et dire aux gens après la sensibilisation au tri, que tout compte fait, ils peuvent continuer à utiliser les blancs, cela ne marchera pas. C'est aller à l'encontre de l'effort de tri demandé à la population, ce n'est pas envisageable du point de vue de l'HYGEA. Il y aura toujours une communication, des publications facebook tous les mercredis, une source importante d'information. Il n'y aura pas de règles divergentes pour 10% de la population, il faut suivre l'effort effectué.

Monsieur GRIGOREAN demande la parole et dit qu'il est tout à fait d'accord avec Madame van HOUT, il a trouvé que la mise en place de la nouvelle collecte avait été très bien faite. Tout le monde sait qu'il est accroc à la nature et que tout doit être propre pour avoir une ville présentable. Il utilise lui-même l'application car il a encore un peu de mal et il trouve que cela fonctionne très bien. Il est super content et il va continuer à dire que pour avancer dans le plan propreté, il faut continuer à sensibiliser.

- 2) Monsieur STIEVENART intervient par rapport à l'état du filet d'eau à la route d'Eugies qui part de la rue Vandervelde jusqu'à la rue de l'Egalité juste un peu avant la place d'Eugies. Il est d'ailleurs déjà intervenu il y a plus ou moins 18 mois, Fabrice DESPRETZ est intervenu par la suite. Vendredi, lors de sa marche, il a constaté qu'un cycliste s'est retrouvé en plein milieu de la chaussée, par miracle, les véhicules venant dans les deux sens étaient à distance suffisante pour qu'ils puissent s'arrêter. Il a promis à ce jeune Monsieur qu'il interviendrait au conseil une nouvelle fois car cela devient de plus en plus dangereux. Il tient à préciser que même s'il s'agit d'une route provinciale, le premier responsable est le Bourgmestre de la Commune quelles que soient les voiries, le bâtiment, la situation. Ce filet d'eau qui fait plus ou moins 1 m de large est une vraie catastrophe et comme les cyclistes

sont censés rouler le plus près possible de la bordure, pour eux cela est déjà impossible de se mettre à moins d'1 m et donc, dans tous les cas, les automobilistes qui veulent les doubler vont devoir se décaler sur la deuxième chaussée. C'est de plus en plus grave. Son intervention est à titre préventif et il souhaite que cela soit acté. Il veut que des mesures soient prises afin de signaler le mauvais état du filet d'eau impraticable tout le long.

Monsieur GRIGOREAN rejoint Monsieur STIEVENART et confirme que cela se fissure tout le long et que les cyclistes doivent se déporter sur la gauche ce qui est un risque d'accident. Il faut au moins faire un marquage pour que les gens voient qu'il y a des crevasses.

Monsieur MALOU confirme que ce tronçon est fortement abîmé. Il a demandé au Directeur Technique d'interpeller le SPW puisqu'il s'agit d'une route régionale. Le Bourgmestre a bien la responsabilité de police administrative mais c'est un bien appartenant à la Région Wallonne et donc c'est à elle de l'entretenir et de s'assurer en cas d'accident. Il va demander que le Bourgmestre adresse un courrier officiel à la Région en stipulant bien le problème et il appuiera ce que le Directeur Technique a déjà demandé au SPW. Cette problématique sera bien relayée. Et s'il y a lieu, le Bourgmestre prendra un arrêté de police.

Monsieur DRAUX demande la parole et dit qu'il s'en est déjà inquiété aussi et que l'année dernière, il a déjà interpellé le chef de district de la Région Wallonne pour ce problème-là ainsi que pour les taques d'égout à la rue de Le Haye à Sars, c'est-à-dire dans le prolongement de cette voirie. Dernièrement, les taques ont été refaites mais pas le filet d'eau alors qu'il l'avait bien stipulé. Ils sont allés voir sur place et il n'y a pas plus tard que 15 jours, Monsieur DRAUX a relancé le chef de district via le directeur technique afin d'avoir des informations et savoir quand les travaux étaient programmés. Il confirme que Monsieur STIEVENART a raison et que ce tronçon est une vraie catastrophe. Il attend des nouvelles et espère qu'il en aura très vite. En tant qu'Echevin de la Mobilité, il intervient comme il l'a fait aussi pour le virage entre Blaregnies et Sars. Ils ont promis de mettre de grandes flèches réfléchissantes face à la maison qui a, à chaque fois, son mur dégradé tant de la journée que de la nuit. Il a eu une réponse pour les panneaux et donc à force de les ennuyer, cela va peut-être aller plus vite.

Monsieur DESPRETZ insiste sur la signalisation et notamment sur les zones 50. Un rappel par endroit ne fait pas de tort juste pour sécuriser un peu plus. Il y a encore eu un accident dernièrement près du casino.

Monsieur STIEVENART ajoute que le Bourgmestre est compétent sur sa commune et qu'il faut être prudents. Il faut signaler et minimiser les responsabilités du Bourgmestre. Il prévient afin d'éviter toute catastrophe.

Madame van HOUT ajoute que le nécessaire sera fait afin d'éviter tout danger.

3) Madame FONCK intervient et revient sur son intervention du 20 décembre concernant un dépôt sauvage à la chaussée romaine entre Noirchain et Genly, la situation s'est dégradée et les dépôts s'accumulent. Le dépôt est bien sur la commune de Frameries. Il était suspect car il s'agissait de

matériaux de construction où elle suspectait la présence d'amiante. Elle demande que l'on intervienne

Madame van HOUT lui répond que suite à son intervention du mois dernier, l'information avait déjà été transmise et le sera encore, il y aura un contrôle.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

La Bourgmestre ff.,

Ph. WILPUTTE

F. van HOUT